



MINISTÈRE PROVINCIAL DE L'INTÉRIEUR,
SÉCURITÉ ET JUSTICE



RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
VILLE PROVINCE DE KINSHASA

Le Ministre

COMMUNIQUE

N°SC/ ⁰⁰² MISJ/GTN/Dircaba/2023

Depuis un temps, il s'observe sur les artères de la Capitale, une recrudescence de cas d'enlèvements des passagers des taxis, taxis bus et motos par des personnes non autrement identifiées qui volent, violentent et extorquent les biens des paisibles citoyens.

Cette situation déplorable qui crée insécurité et psychose dans la Ville perturbe sensiblement la libre circulation des Kinois et Kinoises.

En effet, sur instruction de l'Autorité Urbaine, plusieurs mesures ont été prises pour lutter contre ce fléau, parmi lesquelles :

- L'interdiction de circulation des taxis avec vitres teintées ;
- Le respect de la limitation du nombre des passagers, essentiellement pour les taxis et les motos ;
- L'affichage visible par les taxis, taxis-bus et motos du numéro d'identification ;
- Le signalement par les transporteurs des intrus dans leurs corporations.

Par ailleurs, l'Exécutif Provincial de Kinshasa invite à la vigilance et à dénoncer tous les suspects et leurs complices, qui s'évertuent à troubler la quiétude de la population kinoise afin que ces derniers subissent la rigueur de la loi.

Enfin, le Ministère Provincial de l'Intérieur, Sécurité et Justice, rassure l'implication de tous les services de Sécurité de la Ville en vue de garantir la sérénité des passagers sur le trafic urbain.

Fait à Kinshasa, le

26 JUIN 2023

Gratien TSAKALA

Ministre Provincial de l'Intérieur, Sécurité et Justice